

## Compte-rendu SUD de la réunion RP du jeudi 25 août

Présents pour les salariés : Pierre-Olivier Casabianca, Corinne Excoffier, Sébastien Lemaire, Daniel Gerner

Présents pour la direction : Samuel Peltier, Marilyne Camacho, Béatrice Nivois, Anne de Geoffroy

### **POINT EMPLOI**

Marilyne Camacho nous explique que le **poste d'assistante à l'organisation d'activité** passera au COCA de septembre, tout comme le poste de **monteur**.

Le poste de scripte devrait passer en octobre, « nous sommes toujours en réflexion » précise notre RRH.

Le service RH réfléchit également pour le poste d'**OPV** qui devrait passer au COCA d'octobre. SUD ne comprend pas pourquoi ce poste n'est toujours pas pourvu car notre seule et unique CDI est partie fin décembre.

Pour les **OPS**, « les entretiens ont eu lieu », mais nous ne savons pas encore quand il sera mis en consultation.

Un poste de **vidéo** (pour combler le poste laissé par Philippe Scherrer) doit être mis en consultation mais le service RH ne nous a donné aucune date.

Pour les journalistes, il y a 3,5 postes à combler à Antibes. Marilyne Camacho nous dit qu'ils sont « gelés ».

A noter, des alternants vont venir à France 3 Côte d'Azur. Il y aura un éditeur web, un vidéo et un journaliste.

*Un nouveau poste de coordinateur Web France3/France Bleu doit être en place le 1er septembre. Quel est sa fonction exacte ? Qui a été recruté pour cette mission ? Va-t-on enfin pouvoir éviter les doublons sur l'appli ICI ?*

La direction explique que la fonction du coordinateur est de relayer la stratégie numérique définie par le réseau. « Ce n'est pas un expert technique que l'on cherche, c'est un manager. En attendant la nomination de quelqu'un, l'intérim serait fait par Béatrice Nivois », explique Samuel Peltier.

### **FORMATION UTS**

*Les journalistes rédacteurs ont-ils le droit de faire la formation UTS ? Sachant que l'accord UTS de FTV précise dans son article 1 « Le choix de tourner avec ces matériels est laissé à l'appréciation des utilisateurs volontaires (Journaliste reporter d'images, Journaliste rédacteur reporter à compétence complémentaire 1 et 2 et Chef opérateur de prise de vue) préalablement formés. »*

*Si la direction confirme que cette formation UTS n'est pas ouverte aux journalistes rédacteurs, comment se fait-il qu'un journaliste rédacteur de la rédaction d'Antibes l'a suivie ?*

*C'est possible, dans le cadre du MOJO. Pour le Linéaire, ça rentre dans les règles de FTV ?*

La direction explique qu'un journaliste rédacteur a le droit de suivre une formation MOJO mais que les formations UTS sont réservées aux journalistes Reporters d'Images et aux Journalistes rédacteurs ayant une compétence complémentaire Caméra.

La direction ne sait pas pourquoi un journaliste rédacteur qui n'a pas de compétence Caméra a été inscrit à cette formation.

## **PLANNING**

*1/ Les demandes de congés d'hiver sont à déposer avant le 2 septembre, c'est un peu juste pour des salariés, peut-on avoir un délai supplémentaire jusqu'à la fin du mois de septembre ?*

*2/ Malgré l'anticipation, comment se fait-il qu'il y ait eu autant de cadres rédactions remplaçants cet été ? Ce qui crée un manque de cohérence éditorial et un déficit de suivi des sujets.*

*3/ Quelles améliorations sont prévues à la rentrée pour éviter des dysfonctionnements ? Quand le poste de Corinne Avanzi va-t-il être remplacé ?*

*4/ La rédactrice en chef adjointe au web n'a pas été remplacée de tout l'été ? Les journalistes web se sentent abandonnés par moment... Peut-on trouver une solution ?*

*5/ Pour les plannings technique et rédaction, les cdd doivent-ils absolument donner leurs disponibilités un mois à l'avance ? Les règles ont-elles changé ?*

*Dépôt des congés : les chefs de service ont jusqu'à fin septembre pour rendre les arbitrages.*

1. Le directeur explique que « les chefs de service ont jusqu'à la fin du mois de septembre pour rendre les arbitrages. Les congés doivent donc être déposés avant le 2 septembre ».

La direction profite de cette question pour rappeler que cette année encore les salariés ne peuvent mettre que 5 jours sur leur CET.

2. Pour le directeur, il n'était pas possible de faire autrement : « il y a eu un adjoint malade et une année compliquée à gérer du point de vue de l'encadrement ». Et d'ajouter : « l'organisation de la rédaction va être revue cette année ».

3. « Le poste a été supprimé dans le plan de départ de la RCC » dit Marilyne Camacho. « L'objectif cible c'est 4 assistantes dont une à la locale. »

Malheureusement cette organisation ne marche pas, puisque de nombreux problèmes

perdurent. SUD rappelle à Marilyne Camacho qu'en juin elle avait répondu en RP que si les problèmes persistaient un salarié pourrait être recruté.

Marilyne Camacho confirme ses propos de juin dernier: « On peut revoir notre copie si ça ne marche pas. »

4. Pour la direction, « il est souhaitable de remplacer la rédactrice en chef au web lorsqu'elle part en vacances. C'est rendu plus compliqué par la prise de congés et il faut avoir les bons profils ». Les RP expliquent qu'il y avait un profil Web à la rédaction mais qu'il n'a pas été contacté. La direction ne sait pas pourquoi cela n'a pas été fait.

5. Le directeur explique que « ce n'est pas obligé de donner ses disponibilités avec un mois d'avance mais que c'est conseillé. »

### **COUVERTURE DE L'INFORMATION DANS LE VAR**

*Pendant l'été, en pleine activité touristique et en plein risque élevé incendie, n'avoir aucune équipe présente dans le Var pendant six semaines, (zéro à Draguignan) est une erreur. Comment l'expliquer ?*

Six semaines sans équipes dans le Var, c'est trop. La direction et les RP sont d'accord. Le directeur explique qu' « il faut assurer une présence dans les BEX quitte à faire appel à des salariés du BRI ponctuellement. »

Sud ne comprend pas pourquoi tous les ans nous reposons cette même question car que ce soit à Menton ou à Draguignan il manque régulièrement des équipes en été. Tous les ans la direction est d'accord avec nous mais rien ne change.

Espérons que l'an prochain une partie du territoire ne soit pas oublié... Une fois de plus.

### **CONGES, CET, RTTe, RTT monétisables (gouvernement)**

*Si toutes les RTT employeurs ne sont pas déposées, quelle possibilité a le salarié pour ne pas les perdre ?*

*Les RTT employeur et salarié en cours (et pas seulement celles du CET) peuvent être monétisées, selon la décision du gouvernement en faveur du pouvoir d'achat.*

*Quelle est la démarche à suivre ?*

Pour Marilynne Camacho, les RTTE doivent être planifiées pour pas les perdre. Notre RRH ne voit pas pourquoi elles ne seraient pas posées.

Concernant la loi sur le pouvoir d'achat, Marilynne Camacho n'est pas au courant :  
« je n'ai pas d'infos. Je suis en attente du décret ou de la circulaire. »

## **NOUVEAU MODE DE TRANSMISSION**

*Des membres du personnel ont constaté par hasard qu'un nouveau mode de transmission d'images par satellite était en démonstration / test à Antibes alors qu'aucun journaliste ni JRI n'ait été associé à cette opération. Comment cela se fait-il ? Ce nouvel outil sera-t-il mis en œuvre par des techniciens ? Quel est le nom de ce nouveau mode de transmission ?*

Une parabole robotisée appelée Starlink a été testée à Antibes. Ces tests concernent tout le réseau. La direction explique qu'elle a été « testée au Toronnet qui est en zone blanche. Les tests ont été très concluants. Cette technologie est accessible à tous. »

La direction nous apprend que ce sont les équipes de journalistes qui vont l'utiliser, pourtant aucun journaliste n'a été convié à la tester.

La direction explique que Starlink pourra être utilisée quand l'Aviwest ne pourra pas passer. SUD espère que les équipes ne devront pas partir avec un Aviwest et charger ensuite la parabole dans le coffre au cas où le réseau ne passe pas. La direction explique que la phase de test n'est pas terminée dans le réseau et qu'il faut attendre le retour des régions avant d'envisager son déploiement.

## **MOYENS TECHNIQUES SERIES ET OPS**

*Quel est le cahier des charges de la fabrication des séries ?*

*Faute d'OPS en CDI ou CDD disponible (congrés d'été et un départ à la retraite), une des 3 séries prévues en tournage ce mois-ci a été annulée par un rédacteur.*

*La direction approuve-t-elle le tournage des séries sans OPS ?*

*Peut-on espérer que tout rentre dans l'ordre dès le mois de septembre ? Pour rappel : Les micros HF ne peuvent pas être la règle sur les séries car l'ambiance est totalement inexistante avec ce type de procédé.*

Le directeur explique que le tournage des séries doit se faire avec un OPS mais que cet été « on avait du potentiel à la rédaction, des équipes ont donc été planifiées de

série ». Le directeur ajoute qu'il n'y avait pas d'obligation à tourner des séries et que si les séries devaient être tournées avec un OPS elles auraient pu être reportées.

## **MONTAGE**

1/Est-il possible de définir les temps de préparation, tournage, montage et mixage pour un 3', 6' 13', 26' 52' ?

2/Comment se fait-il que l'alternant en montage soit opérationnel un jour pour être un monteur autonome, puis le lendemain il est en doublure, puis de nouveau autonome... ?

3/Pourquoi n'y a-t-il pas eu de temps de montage prévu systématiquement pour les pages mer ?

Parfois, trop de montages à faire avec l'actu, les sujets ont été montés soit en 2 fois, soit par deux personnes différentes ?

Pourquoi ce format, n'a-t-il pas été mieux défini ?

4/Il devait y avoir un « cahier d'accueil » qui devait être mis en place. Où cela en est-il ?

Des CDD arrivent chez nous pour la 1ère fois, ils n'ont pas les mots de passe pour ingester leur rushes (sur l'écran, il est noté d'appeler le cadre de coordination).

Lorsque les équipes rentrent de tournage à 23h, minuit, qui appeler ?

Si les rushes sont ingestés le lendemain matin, du temps est perdu pour le montage.

Quelles solutions envisagez-vous ?

De même pour récupérer les voitures ou le matériel.

1. La direction ne nous a répondu que sur la partie « montage », car la question était posée dans le chapitre montage. Nous reposerons la question lors des RP de septembre pour avoir toutes les réponses.

Pour une série, il faut 3 jours de montage ; pour un 3 minutes, c'est un jour ; pour un 26 minutes, 8 jours et pour Point Cult', c'est 2 jours de montage.

2. Alternant montage : L'alternant est arrivé en septembre dernier à France 3 Côte d'Azur. Notre RRH précise qu'il est « planifié en autonomie depuis 1 mois. Ça reste un junior. Si le produit est dur à monter on planifie un monteur CDI ou CDD. On est dans une phase d'accompagnement » explique Marilyne Camacho.

3. Page mer : Le directeur explique que les sujets Page Mer sont montés par des monteurs d'actu et que le montage est prévu en amont. Le montage est fait sur les moyens de l'actu puisque la page est diffusée le dimanche. Le directeur pense qu'il n'y avait pas de monteur prévu car il n'y a pas de diffusion de page mer durant l'été.

Cet été, il n'y avait effectivement pas de monteur prévu pour cette page. La journaliste devait donc attendre qu'un monteur d'actu soit libre pour commencer son montage. Une fois, le montage de ces 3 minutes a débuté à 17h et n'a bien entendu pas pu être fini à 19h. La journaliste a dû finir le montage avec un autre monteur.

SUD regrette qu'il y ait eu des problèmes lors des planifications des séries et des Page Mer. S'il n'y a pas d'OPS ou de monteurs disponible, pourquoi planifier des équipes pour tourner ces produits ?

Le directeur termine la discussion en précisant que le format de la page mer sera repensé à la rentrée.

4. Marilyne Camacho rappelle qu'un cahier d'accueil a un demandé par l'un des groupes du Copil mais que pour l'instant personne n'a été missionné pour le réaliser. Ce cahier d'accueil s'inspirera d'un « roadbook fait par des CDD. »

### **ANTENNE**

*1/Quel avenir pour les émissions "Point cult" et "J'ai pas bien compris" ?*

*2/Est-ce que les salariés seront associés à la réflexion concernant les temps d'antenne supplémentaires à la rentrée 2023 et sous quelle forme ?*

1. D'après la direction, il y a une réflexion sur le devenir de Point culte et JPBC.
2. Pour Samuel Peltier « les salariés seront bien entendus associés. On a une autonomie pour mettre en place la cession d'information que l'on souhaite mettre en place. »

### **AUDIENCES DE FRANCE 3 CÔTE D'AZUR**

*Avons-nous les moyens de la mesurer, comme le fait actuellement notre concurrent BFM TV ? Sommes-nous équipés de boîtiers et combien ?*

*Pourquoi les chiffres Côte d'Azur n'apparaissent pas, seulement une moyenne Paca ?*

Le directeur explique qu'« il y a moins d'une centaine de boîtiers en Côte d'Azur et il y a environ 200 boîtiers en Provence-Alpes. Il y a trop peu de boîtiers en Côte d'Azur pour que la mesure d'audience soit fiable ».

Pour ce qui concerne les audiences de BFM TV Côte d'Azur, le directeur explique que « leur communication est très floue, le calcul du nombre de téléspectateurs est

fait sur plusieurs mois. De plus le sondage est fait par téléphone, il suffit de dire que l'on a vu une fois BFM Côte d'Azur pour être comptabilisé comme un téléspectateur. Cette communication est surtout faite pour attirer des annonceurs ».

## **COVID**

*1/ Pouvez-vous rappeler clairement les dispositions covid lorsque le salarié est en congé et qu'il est atteint par le virus ? A-t-il le droit à un report de congé ?*

*2/ Port du masque. L'obligation du port du masque de retour le 13 juillet n'a pas été suivie d'effet réel sur le personnel et l'encadrement qui ne le porte que de façon minoritaire, y compris en conférence de rédaction et en réunion. Que propose la direction ? Que faire pour protéger les salariés les plus fragiles et ceux qui vivent avec des personnes fragiles ?*

1. Marilyne Camacho explique qu'un « report de congés est admis s'il y a un arrêt maladie. Ce n'est pas en présentant un test positif que l'on fait un report. Il doit être adossé à un arrêt maladie. »
2. La direction conseille le port du masque. « Quand on est dans des milieux clos, on peut en mettre. Les plus fragiles doivent mettre un masque FFP2. La direction peut en fournir. » explique Samuel Peltier.

Pour rappel, des masques chirurgicaux sont disponibles à l'accueil et pour les masques FFP2, il faut demander au cadre technique.

## **PRISE ANTENNE EXCEPTIONNELLE LINEAIRE**

En 2017, la direction avait décidé de créer un process pour les PAE. A-t-il été créé ? Quand sera-t-il mis en place ? Qui décide et qui est en charge des Pae ? Quels sont les décrochages possibles ?

Pour rappel, suite à la fusillade dans un lycée de Grasse en 2017, la directrice régionale de l'époque avait dit qu'il faudrait créer un process pour faire des PAE.

Pour notre directeur, ce « process n'est pas nécessaire. Quand Bernard Tapie meurt on a eu l'antenne de suite. On a même eu le droit de « d'écraser » l'édition nationale. »

Béatrice Nivois, ajoute qu' « il faut voir quel programme est diffusé au national, on ne peut pas, par exemple, diffuser une PAE sur une étape du Tour de France. IL faut aussi savoir que la direction ne veut pas que ce soit dévoyé. On n'est pas France Info, on n'est pas outillé pour l'être. »

## **INONDATION**

*Y a-t-il suffisamment de lits et de nourritures à la Brague en cas d'inondation ? Où sont les lits de camps dont la direction nous a parlé ?*

Le directeur explique que l'on a « 10 lits de camps, des draps, des couvertures de survie, des lampes. On a recommandé des rations pour renouveler le stock. On a 80 rations. »

## **EQUIPE DE VEILLE RPS**

*Une équipe de veille a été mise en place. Quel est son rôle ? Depuis quand existe-t-elle ? Qui la compose ? Qui a décidé de sa composition ? Pourquoi tous les RP n'ont-ils pas été mis au courant de cette composition ? Les réunions se font dans le plus grand secret, pourquoi ? Tous les RP n'ont pas accès à ces réunions, pourtant les RP ont une mission de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), comment les RP peuvent savoir ce qui se dit dans ces réunions ? Les membres de la CSSCT sont-ils tenus au courant de ces réunions ?*

Marilyne Camacho explique qu'une « équipe de veille s'est réunie en juillet. Elle est composée d'un psychologue du travail, d'une assistante sociale, de la RRH, éventuellement d'un manager et d'un RP. Les réunions ont lieu tous les trimestres ».

Lors de cette 1<sup>ère</sup> réunion Marilyne nous confirme qu'un RP était bien présent. SUD demande pourquoi, s'il y avait un RP dans cette équipe de Veille locale, aucun RP n'a été tenu au courant, pas même la secrétaire des RP. Notre RRH est étonnée et demande aux autres RP s'ils ont été mis au courant. Les trois RP confirment qu'ils n'ont pas été informés de cette réunion.

SUD dénonce le fait que cette réunion, concernant des salariés de France 3 Côte d'Azur, se soit faite dans le plus grand des secrets et rappelle à la direction que les RP ont un rôle de CHSCT. Comment s'occuper de la santé des salariés si aucun RP n'est tenu au courant des dates et des contenus de ces réunions ?

Pour Marilyne Camacho si « on n'a pas d'information, c'est normal car les participants sont tenus au secret professionnel ».

Un argumentaire qui ne tient pas. En tant que RP, nous sommes habitués à faire des réunions tenues au secret professionnel. Certaines réunions RP sont tenues au secret professionnel, pourtant nous sommes quatre ; idem pour les réunions COPIL ou les réunions CHSCT.

En fin de discussion Marilyne Camacho s'est engagée à faire des réunions « en toute transparence : Je mettrai au courant la secrétaire des RP de ces réunions et

vous déciderez entre vous qui y participera ».

Pour SUD, il doit y avoir deux RP, comme en Bretagne qui vient de créer une équipe de veille locale avec deux RP. De plus, il a toujours été question qu'il y ait deux RP dans cette équipe de veille. Deux RP permettrait d'avoir une vraie transparence. Ces réunions privées et cachées desservent les salariés.

Concernant la CSSCT, notre RRH confirme qu'il n'y a pas eu de rapport de réunion envoyé à la CSSCT et qu'il n'y en aura pas, « on donne uniquement une volumétrie de nos entretiens à la CSSCT car dans ces réunions on donne des noms de salariés » ajoute Marilyne Camacho.

SUD ne comprend pas pourquoi un rapport anonyme ne peut pas être envoyé. C'est ce qui se fait déjà lors des expertises.

### **DEMEMAGEMENT**

*Le bail n'a pas encore été signé. La direction devait le signer 3 mois maximum après la délibération du conseil municipal. Du coup, va-t-il y avoir une nouvelle délibération au conseil municipal ?*

*A l'ordre du jour du prochain CSE car le CSE doit donner un avis sur le 30 et 31 août.*

Le directeur explique que le cabinet SECAFI a fait une expertise sur le projet de relocalisation du site de France 3 Côte d'Azur qui sera présenté au CSE le 30 août prochain. Samuel Peltier dit ne « pas avoir entendu parler d'une nouvelle délibération du Conseil municipal. »

### **LICENCIEMENT**

*La décision de licencier un salarié a été prise récemment. Ces collègues ne comprennent pas cette décision. Est-ce que c'était la meilleure solution ? Ne peut-il pas être accompagné ? Le salarié a un préavis de 3 mois avant que ce licenciement soit effectif, peut-il être réintégré ? A quelles conditions ?*

*L'usage, à France Télévisions, est de ne pas convoquer les salariés qui sont en arrêt maladie, même si le code du travail le permet. Qu'est-ce qui justifie l'urgence du licenciement du technicien vidéo ?*

*A la Fabrique, une Drh, a refusé qu'un entretien disciplinaire se déroule en visio, en argumentant que l'entretien ne peut avoir lieu qu'en présentiel. La règle est-elle différente en Paca ?*

Le directeur estime que la direction a fait preuve de beaucoup d'écoute pour ce salarié. Marilyne Camacho estime que l' « on a tout fait pour le remettre en selle dans de bonnes conditions mais notre rôle est de représenter le cadre. » La direction ajoute qu'ils ne peuvent pas revenir sur leur décision, même si le salarié ne sera pas licencié avant la fin octobre.

L'entretien préalable peut-il se faire en visio ? Marilyne Camacho répond que: « les entretiens peuvent se faire en visio, je pense, mais ce n'est pas souhaitable. »

Si ce n'est pas souhaitable, alors pourquoi s'être empressé de convoquer un salarié qui était en arrêt maladie ? Notre RRH explique que « l'employeur a 2 mois pour commencer la procédure. L'arrêt maladie ne justifie pas le report. » La direction explique tout même qu'elle avait jusqu'à la fin août pour organiser cet entretien préalable.

Alors pourquoi tant de précipitation ? « Pour ne pas laisser un salarié dans l'incertitude » précise Marilyne Camacho... Ou peut-être parce que la décision a été prise avant l'entretien préalable et qu'il fallait régler cette affaire avant la reprise de septembre.

SUD ne comprend pas cet empressement. Une meilleure discussion avec les organisations syndicales aurait sans doute permis de trouver une solution pour sauver un salarié, apprécié par ses collègues de régie.

### **DIFFUSION DE FRANCE 3 PROVENCE ALPES A NICE**

*Les box continuent de diffuser France 3 Provence Alpes sur la troisième chaîne. La direction de France télévision peut-elle œuvrer auprès des opérateurs pour que les téléspectateurs concernés voient France 3 Côte d'Azur ?*

Le directeur explique que « les négociations avec les opérateurs sont toujours en cours mais on a bon espoir de faire inscrire ça dans la loi ».

### **RAPPROCHEMENTS FRANCE BLEU FRANCE 3**

*Est-il exact qu'un rapprochement d'antenne supplémentaire est prévu entre France Bleu Azur et France 3 Côte d'Azur ? Cela concerne bien les Matinales ? Pourquoi les salariés l'apprennent-ils par des bruits de couloir ?*

D'après la direction la matinale de France Bleu Azur ne sera pas rallongée. Elle débute toujours à 7h et se termine toujours à 9h.

### **POINT REGIONALISATION**

Xavier Riboulet, directeur de la régionalisation à France 3 est venu nous faire un point sur les prochains projets de régionalisation à France 3.

Il débute par le résumé de la dernière CASAR (Commission d'Anticipation, de Suivi et d'Ajustement de la Régionalisation) qui s'est déroulée au mois de mai :

1. Les matinales de France Bleu. Cette année, il y en aura 3 de plus qu'en décembre. En 2023, il devrait y en avoir 9 de plus, « ça dépendra de l'état des finances », précise Xavier Riboulet.  
En 2024, seules 8 locales de France Bleu ne seraient pas diffusées sur France 3.

2. Point sur les contrats d'objectif et de moyens (COM) : En Nouvelle-Aquitaine il est de 1,5 million d'euros par an. Il y a deux autres régions : Centre Val de Loire et Bretagne qui ont signé un contrat d'objectif et de moyen avec la Région.

Pour Xavier Riboulet, l'ambition de ces contrats « est de proposer des programmes de compléments sur nos antennes. »

Pour l'avenir, le directeur de proximité a parlé d'une proposition « intéressante » des Mb de la CASAR pour passer des COM avec l'Europe. Le but : faire des émissions pour parler des l'actu des pays limitrophes.

3. Mise en place des nouvelles régies Mozart, testées à Strasbourg. « On va procéder un appel à candidature pour les référents techniques, il y en aura 2 par antennes » explique Xavier Riboulet.

L'objectif de ces régies est d'automatiser une partie de la diffusion de nos programmes. « On va voir si on peut ajouter un automate de régie qui ne sera mis en place que s'il y a une vraie proposition éditoriale pour permettre aux deux ou trois restant d'avoir un travail sur la journée », précise Xavier Riboulet. Autre message que le directeur de la proximité veut faire passer : « Il n'y aura pas de suppression de poste même si la régie est automatisée. Le personnel de régie pourra travailler sur d'autres projets ».

Pour SUD, ce projet est risqué. Que faire des salariés qui souhaitent continuer à travailler en régie ? Nous n'avons pas eu de réponse claire lors de la réunion RP.

4. L'application ICI. D'après Xavier Riboulet, « il y a une volonté de proposer un site commun avant la fin de l'année », le directeur reconnaît tout de même que ce sera dur d'atteindre cet objectif. Il y aura un coordinateur numérique par région. Il sera 100% sur le numérique et son travail sera réparti entre France 3 (80% de son temps) et France Bleu (20%). Il sera sous l'autorité du Directeur régional.

Concernant les projets, c'est encore le flou : « Il faut voir ce que l'on peut faire en commun. »

Les RP demandent à ce que les replays de Jts de France 3 soient mis sur l'application ICI. Xavier Riboulet explique que la réflexion est en cours « mais le problème vient du logiciel PIC (qui permet de publier des articles sur le site de France 3 ».

## **POINT ANTENNE**

Les programmes reprennent la semaine du 29 août.

La matinale de France Bleu est diffusée de 7h à 9h. 9h : Suite des programmes régionaux avec la diffusion, le lundi de Dimanche en politique, le mardi de Vaqui, le mercredi de Chronique méditerranéennes, le jeudi de Mediterraneo, le vendredi des documentaires.

Vous Etes Formidables revient avec une nouvelle version et débutera à 10h. Il y aura deux parties. Une interview réalisée par Laure Bolmont, puis l'émission animée par Eric Charay avec des chroniqueurs et une cuisinière.

« L'audience est à 2,5 points, comme pour le national », précise Béatrice Nivois.

Concernant l'émission Prioritaire, la direction réfléchit pour en faire un 26 minutes.

Chroniques Méditerranéennes sera déclinée en 2 émissions : Whaou le sud et Mon côté Sud.

Dans Whaou le Sud : Nathalie Simon partira à la rencontre de sportifs de notre région.

Dans Mon côté sud : Nathalie Simon rencontrera des personnalités qui feront découvrir leur Sud.

Music Box. Reprise l'émission le 21 septembre.

Enquête de région : reprise le 28 septembre.

En octobre : le 1<sup>er</sup> numéro du magazine de la mer sera diffusé. La direction est ouverte à toutes les idées de la rédaction. Il sera présenté par Acarias.

Les sujets seront incarnés et il y aura un invité. Côté format, les sujets feront 13 et 6 minutes. Au total le magazine fera 52 minutes. Il y aura aussi un reportage diffusé dans Thalassa.

La diffusion aura lieu le dimanche après-midi à la place d'une rediff de Thalassa. Is sera diffusé, dans un 1<sup>er</sup> temps, tous les deux mois.

Le 11h53, nouvelle formule qui démarre. Ça devient une reprise de 3 sujets des locales. Objectif : redistribuer les moyens sur le JT pour faire des dossiers...

Le lundi 5 septembre : ouverture du procès « attentat du 14 juillet ». Journée spéciale sur l'antenne. Antibes prendra la main sur le 18h30.

La semaine du 29 août, nous diffuserons des témoignages de témoins, de victimes ou de proches.

Ce procès est l'un des gros temps fort de l'automne. Il y aura une couverture télé et une couverture web.

Les journées du patrimoine : le 17 ouverture des portes. On ne sait pas encore si le port du masque sera obligatoire, « ça dépendra des conditions sanitaires de la mi-septembre » dit le Directeur régional.

**Prochaine réunion RP le jeudi 15 septembre.  
Vous pouvez poser vos questions avant le  
jeudi 8 septembre.**